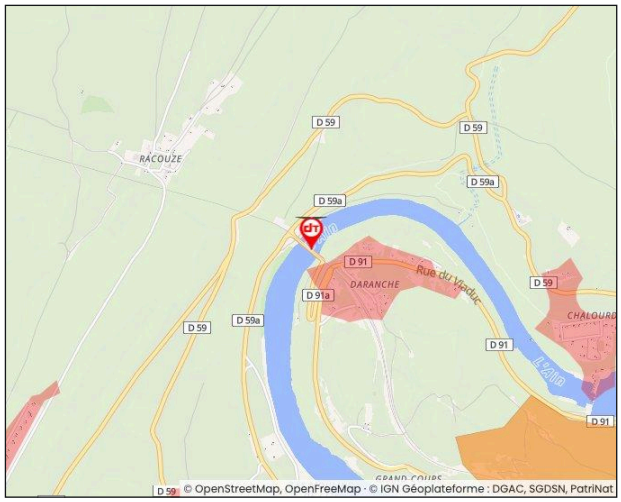
Viaduc de Cize-Bolozon

Patrimoine · Ain

Coordonnées GPS	46.21546, 5.45130
Altitude	267 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Bourg-Ceyzériat 12 km, direction O · spot 6 m plus haut
Référence du spot	314748



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mer. 25 nov.	07:19	07:53	16:58	17:31	9 h 04	07:53–08:41 · 16:10–16:58
Jeu. 26 nov.	07:21	07:54	16:57	17:30	9 h 02	07:54–08:42 · 16:09–16:57
Ven. 27 nov.	07:22	07:55	16:56	17:30	9 h 00	07:55–08:44 · 16:08–16:56

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Bourg-Ceyzériat	Aérodrome	12 km, direction O	261 m
Aérodrome d'Oyonnax-Arbent	Aérodrome	18 km, direction NE	535 m
Piste de La Tranclière Private	Aérodrome	18 km, direction SO	250 m
Corlier Altiport	Aérodrome	20 km, direction S	842 m

Description

Ce viaduc de 269 m de long et 52 m de haut, au dessus de la rivière d'Ain, comprend deux niveaux : l'étage inférieur pour le trafic routier et l'étage supérieur pour le trafic ferroviaire. Le TGV Paris-Genève franchit ce viaduc depuis le 12 décembre 2010. Un premier viaduc en pierres assemblées à la chaux est bâti en 1875 pour permettre le franchissement aisé de la rivière d'Ain. En 1876, la ligne dite des Carpates traversant un relief escarpé est ouverte. Suite à une action de la Résistance, il est détruit en 1944. Le second viaduc est construit en 1950 de manière quasi identique, la pierre étant remplacée par du béton et servant uniquement pour le revêtement.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=314748

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.21546&lon=5.4513
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.